

Décision relative à une modification d'autorisation de mise à disposition sur le marché d'une famille de produits biocides

N° AMM : FR-2019-0075

Vu les dispositions du règlement (UE) N°528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides, et notamment de son article 48, et de ses textes d'application,

Vu le code de l'environnement et notamment le chapitre II du titre II du livre V des parties législative et réglementaire,

Vu l'avis du Comité des produits biocides de l'Agence européenne des produits chimiques relatif à la demande de renouvellement de l'approbation de la substance active propiconazole pour le type de produit 8, adopté le 9 mars 2022¹ identifiant cette substance comme perturbateur endocrinien,

Vu la note de mars 2023 des autorités compétentes pour les produits biocides des Etats Membres relative à la prolongation des autorisations des produits biocides TP8 contenant du propiconazole, validée par consensus en mars 2023², qui prévoit la nécessité pour les Etats Membres de retirer sans délai les autorisations des produits biocides contenant la substance active propiconazole à des concentrations supérieures ou égales à 0,1% (m/m) pour le grand public ,

*Vu le courrier de l'Anses du 10 juillet 2023 concernant l'intention de modification de l'autorisation de mise à disposition sur le marché de la famille de produits biocides **LIGNUM DUAL PURPOSE PRODUCT FAMILY** de la société WoodchemEQ Ltd,*

Vu les observations de la société WoodchemEQ Ltd reçues le 21 juillet 2023,

*Considérant que les produits de la famille de produits biocides **LIGNUM DUAL PURPOSE PRODUCT FAMILY** sont perturbateurs endocriniens en raison de la présence de propiconazole identifié comme perturbateur endocrinien par le comité des produits biocides de l'ECHA à plus de 0,1% (m/m), et que par conséquent ils ne peuvent pas être mis à disposition sur le marché pour une utilisation par le grand public en vertu de l'article 19, paragraphe 4, alinéa d du règlement (UE) N°528/2012,*

Article 1^{er}

L'autorisation de mise à disposition sur le marché de la famille de produits biocides désignée ci-dessus **est modifiée** en France pour les usages et dans les conditions précisées en annexe de la présente décision.

¹ <https://echa.europa.eu/documents/10162/63dfef83-f970-64bf-1896-b74934fff276>

² <https://circabc.europa.eu/ui/group/e947a950-8032-4df9-a3f0-f61eefd3d81b/library/b233078d-d346-410f-978f-a4f5ec7311ab/details>

LIGNUM DUAL PURPOSE PRODUCT FAMILY

AMM n°FR-2019-0075

Article 2

A compter de la date de la présente décision, un délai de grâce de 180 jours en ce qui concerne la mise à disposition sur le marché, prolongé de 180 jours pour l'utilisation des stocks existants est accordé.

Article 3

La présente décision s'applique sans préjudice des dispositions générales applicables aux produits biocides, notamment en matière d'étiquetage.

L'échéance de validité de la présente décision est fixée au 25 mars 2024.

En cas de dépôt d'une demande de renouvellement conformément à l'article 31 du règlement (UE) 528/2012 au minimum 550 jours avant la date d'expiration de la présente autorisation et en l'absence de décision statuant sur son renouvellement avant la date d'expiration, l'autorisation de mise à disposition sur le marché est prolongée de plein droit pour la durée nécessaire à l'achèvement de son évaluation.

A Maisons-Alfort, le 25/09/2023

DocuSigned by:

Charlotte Grastilleur

AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire
de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

ANNEXE : Résumé des caractéristiques du produit

Partie I. - Premier niveau d'information

1. Informations administratives

1.1. Nom commercial de la famille de produits

Nom commercial	LIGNUM DUAL PURPOSE PRODUCT FAMILY
Autre(s) nom(s) commercial(aux)	-

1.2. Type de famille de produits

Types de produit	TP 8 - Produits de protection du bois
------------------	---------------------------------------

1.3. Détenteur de l'autorisation de mise sur le marché

Nom et adresse du détenteur	Nom	WOODCHEMEQ LTD
	Adresse	UNIT 3D NORTH POINT HOUSE, NORTH POINT BUSINESS PARK NEW MALLOW ROAD T23 AT2P CORK IRLANDE
Numéro d'autorisation	FR-2019-0075	
Date d'autorisation	27/06/2019	
Date d'expiration de l'autorisation	25/03/2024	

1.4. Fabricant(s) de la famille de produits

Nom du fabricant	ENVIROQUEST GPT LTD
Adresse du fabricant	UNIT E8/E9, ASHLYN ROAD WEST MEADOWS INDUSTRIAL ESTATE DE21 6XE DERBY DERBYSHIRE ROYAUME-UNI
Emplacement des sites de fabrication	UNIT E8/E9, ASHLYN ROAD WEST MEADOWS INDUSTRIAL ESTATE DE21 6XE DERBY DERBYSHIRE ROYAUME-UNI

1.5. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

Substance active	Propiconazole
Nom du fabricant	JANSSEN PMP
Adresse du fabricant	TURNHOUTSEWEG 30 B-2340 BEERSE BELGIQUE

Emplacement des sites de fabrication	JIANGSU SEVENCONTINENT GREEN CHEMICAL CO. LTD. NORTH AREA OF DONGSHA CHEM-ZONE. 215600 ZHANGJIAGANG CHINE
---	--

Substance active	IPBC
Nom du fabricant	TROY CHEMICAL COMPANY
Adresse du fabricant	UIVERLAAN 12E P.O. BOX 132 AC MAASSLUIS PAYS-BAS
Emplacement des sites de fabrication	8 VREELAND ROAD P.O. BOX 955, FLORHAM PARK 07932 NEW JERSEY ETATS-UNIS

Substance active	Permethrine
Nom du fabricant	CALDIC DENMARK A/S (ACTING FOR TARGOS CHEMICALS INDIA LTD.)
Adresse du fabricant	CALDIC DENMARK A/S ODINSVEJ 23, 8722 HEDENSTED, DANEMARK
Emplacement des sites de fabrication	TAGROS CHEMICALS INDIA LIMITED A4 / 1 & 2 SIPCOT INDUSTRIAL COMPLEX, PACHAYANKUPPAM 607 005 CUDDALORE TAMIL NADU INDE

2. Composition de la famille de produits et type de formulation

2.1. Composition qualitative et quantitative de la famille de produit

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Propiconazole (Technique)	1-[[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]methyl]-1H-1,2,4-triazole	Substance active	60207-90-1	262-104-4	0,269	9,075
IPBC (Technique)	3-iodo-2-propynyl butylcarbamate	Substance active	55406-53-6	259-627-5	0,127	2,994
Perméthrine (Technique)	m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	0,133	3,155
Alcools, C9-C11, éthoxylé	Alcool, C9-C11, éthoxylé	Formulant ¹	68439-46-3	-	1	25

¹ Formulants ou substances non-actives, dont la connaissance est essentielle à l'utilisation du produit. Dans le RCP qui sera diffusé, cette information sera limitée au noms des formulants.

2.2. Type de formulation

Microémulsion (ME)
Microémulsion prête à l'emploi (AL)

Partie II. - Deuxième niveau d'information du Méta RCP 1

1. Information administrative sur le Méta RCP 1

1.1. Identification du Méta RCP 1

Identification	LIGNUM PRO D156 - CONCENTRATE
-----------------------	-------------------------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 1	
-----------------	--

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	TP 8 – Produits de protection du bois
----------------------------	---------------------------------------

2. Composition du Méta RCP 1

2.1. Composition qualitative et quantitative du Méta RCP 1

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Propiconazole (Technique)	1-[[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]methyl]-1H-1,2,4-triazole	Substance active	60207-90-1	262-104-4	9,075	9,075
IPBC (Technique)	3-iodo-2-propynyl butylcarbamate	Substance active	55406-53-6	259-627-5	2,994	2,994
Perméthrine (Technique)	m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	3,155	3,155
Alcools, C9-C11, éthoxylé	Alcool, C9-C11, éthoxylé	Formulant ¹	68439-46-3	-	25	25

2.2. Types de formulations

Microémulsion (ME)

¹ Formulants ou substances non-actives, dont la connaissance est essentielle à l'utilisation du produit. Dans le RCP qui sera diffusé, cette information sera limitée au noms des formulants.

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Méta RCP 1

3.1. Classification et étiquetage du produit selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Classification	
Catégories de danger	Toxicité aiguë, catégorie 4. Lésions oculaires graves, catégorie 1. Sensibilisation cutanée, catégorie 1. Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée, catégorie 2. Toxicité pour la reproduction, catégorie 1B. Toxicité aquatique aiguë catégorie 1. Toxicité aquatique chronique catégorie 1.
Mentions de danger	H302 : Nocif en cas d'ingestion. H318 : Provoque des lésions oculaires graves. H317 : Peut provoquer une allergie cutanée. H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H360D : Peut nuire au fœtus. H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H302 : Nocif en cas d'ingestion. H318 : Provoque des lésions oculaires graves. H317 : Peut provoquer une allergie cutanée. H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H360D : Peut nuire au fœtus. H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	P201 : Se procurer les instructions avant utilisation. P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. P260 : Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols. P261 : Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols. P264 : Se laver ... soigneusement après manipulation P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P272 : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. P273 : Éviter le rejet dans l'environnement P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage. P301 + P312 : EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/.../ en cas de malaise. P302 + 352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon. P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P308 + P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin. P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P314 : Consulter un médecin en cas de malaise. P330 : Rincer la bouche.

	<p>P333 + P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. P321 : Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette). P362 + P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P363 : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. P391 : Recueillir le produit répandu. P405 : Garder sous clef. P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.</p>
Note	<p>EUH 208 : Contient 3-Iodo-2-Propynyl-N-Butyl Carbamate (IPBC), Propiconazole, Perméthrine. Peut produire une réaction allergique.</p> <p>La présence de 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (BIT), sensibilisant cutané, pouvant déclencher une réaction allergique, doit être mentionnée sur l'étiquette.</p>

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 1

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Professionnel – 1 litre de produit pour 11,5 litres d'eau – Classe d'usage 1

Type de produit	TP 8
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Insectes à larves xylophages (<i>H. bajulus</i> , <i>A. punctatum</i> , <i>L. brunneus</i>) Termites (<i>Reticulitermes spp.</i>)
Domaine(s) d'utilisation	Traitement préventif - Classe d'usage 1 (résineux et feuillus) Traitement curatif du bois en situation de classe d'usage 1
Méthode(s) d'application	Traitement par brossage - Pinceau Traitement par pulvérisation
Dose(s) et fréquence(s) d'application	<p>Traitement préventif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Insectes à larves xylophages (<i>H. bajulus</i>)</u> : Le LIGNUM PRO D156 doit être dilué avant l'application (1 litre de produit pour 11,5 litres d'eau). Appliquer 100-200 mL de produit dilué par m². - <u>Insectes à larves xylophages (<i>A. punctatum</i>)</u> : Le LIGNUM PRO D156 doit être dilué avant l'application (1 litre de produit pour 11,5 litres d'eau). Appliquer 200 mL de produit dilué par m². - <u>Termites (<i>Reticulitermes spp.</i>)</u> : Le LIGNUM PRO D156 doit être dilué avant l'application (1 litre de produit pour 11,5 litres d'eau). Appliquer 200 mL de produit dilué par m². <p>Pour le traitement curatif contre les insectes à larves xylophages (<i>H. bajulus</i>, <i>A. punctatum</i>, <i>L. brunneus</i>), le produit LIGNUM PRO D156 doit être dilué avant l'application (1 litre de produit pour 11,5 litres d'eau). Appliquer 300 mL de produit dilué par m².</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bidon en PEHD de 1 à 5 litres avec bouchon sécurisé.

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

4.2. Description de l'usage

Tableau 2. Usage # 2 – Professionnel – 1 litre de produit pour 11,5 litres d'eau – Classe d'usage 2

Type de produit	TP 8
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Insectes à larves xylophages (<i>H. bajulus</i> , <i>A. punctatum</i> , <i>L. brunneus</i>) Termites (<i>Reticulitermes spp.</i>) Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique et pourriture fibreuse) Champignons de bleuissement
Domaine(s) d'utilisation	Traitement préventif - Classe d'usage 2 (résineux et feuillus) Traitement curatif du bois en situation de classe d'usage 2
Méthode(s) d'application	Traitement par brossage - pinceau Traitement par pulvérisation
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Traitement préventif : <ul style="list-style-type: none"> - <u>Insectes à larves xylophages (<i>H. bajulus</i>)</u> : Le LIGNUM PRO D156 doit être dilué avant l'application (1 litre de produit pour 11,5 litres d'eau). Appliquer 100-200 mL de produit dilué par m². - <u>Insectes à larves xylophages (<i>A. punctatum</i>)</u> : Le LIGNUM PRO D156 doit être dilué avant l'application (1 litre de produit pour 11,5 litres d'eau). Appliquer 200 mL de produit dilué par m². - <u>Termites (<i>Reticulitermes spp.</i>)</u> : Le LIGNUM PRO D156 doit être dilué avant l'application (1 litre de produit pour 11,5 litres d'eau). Appliquer 200 mL de produit dilué par m². - <u>Champignons destructeurs du bois</u> : Le LIGNUM PRO D156 doit être dilué avant l'application (1 litre de produit pour 11,5 litres d'eau). Appliquer 107-200 mL de produit dilué par m². - <u>Champignons de bleuissement</u> : Le LIGNUM PRO D156 doit être dilué avant l'application (1 litre de produit pour 11,5 litres d'eau). Appliquer 200 mL de produit dilué par m².

	Pour le traitement curatif contre les insectes à larves xylophages (<i>H. bajulus</i> , <i>A. punctatum</i> , <i>L. brunneus</i>) : le produit LIGNUM PRO D156 doit être dilué avant l'application (1 litre de produit pour 11,5 litres d'eau). Appliquer 300 mL de produit dilué par m ² .
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bidon en PEHD de 1 à 5 litres

4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Lors de l'application in situ, le sol doit être protégé par un revêtement imperméable de manière à limiter les émissions vers le compartiment terrestre.
- Ne pas traiter le bois à proximité de plan d'eau ou de cours d'eau.

4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

4.3. Description de l'usage

Tableau 3. Usage # 3 – Professionnel – 1 litre de produit pour 11,5 litres d'eau – Classe d'usage 3

Type de produit	TP 8
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Insectes à larves xylophages (<i>H. bajulus</i> , <i>A. punctatum</i> , <i>L. brunneus</i>) Termites (<i>Reticulitermes spp.</i>) Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique et pourriture fibreuse) Champignons de bleuissement
Domaine(s) d'utilisation	Traitement préventif - Classe d'usage 3 (résineux et feuillus) Traitement curatif du bois en situation de classe d'usage 3
Méthode(s) d'application	Traitement par brossage - Pinceau
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Traitement préventif : - Insectes à larves xylophages (<i>H. bajulus</i>) : Le LIGNUM PRO D156 doit être dilué avant l'application (1 litre de produit pour 11,5 litres d'eau). Appliquer 100-200 mL de produit dilué par m ² . - Insectes à larves xylophages (<i>A. punctatum</i>) :

	<p>Le LIGNUM PRO D156 doit être dilué avant l'application (1 litre de produit pour 11,5 litres d'eau). Appliquer 200 mL de produit dilué par m².</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Termites (<i>Reticulitermes spp.</i>)</u> : Le LIGNUM PRO D156 doit être dilué avant l'application (1 litre de produit pour 11,5 litres d'eau). Appliquer 200 mL de produit dilué par m². - <u>Champignons destructeurs du bois</u> : Le LIGNUM PRO D156 doit être dilué avant l'application (1 litre de produit pour 11,5 litres d'eau). Appliquer 107-200 mL de produit dilué par m². - <u>Champignons de bleuissement</u> : Le LIGNUM PRO D156 doit être dilué avant l'application (1 litre de produit pour 11,5 litres d'eau). Appliquer 200 mL de produit dilué par m². <p>Pour le traitement curatif contre les insectes à larves xylophages (<i>H. bajulus</i>, <i>A. punctatum</i>, <i>L. brunneus</i>), le produit LIGNUM PRO D156 doit être dilué avant l'application (1 litre de produit pour 11,5 litres d'eau). Appliquer 300 mL de produit dilué par m².</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bidon en PEHD de 1 à 5 litres.

4.3.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

4.3.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Ne pas traiter le bois à proximité de plan d'eau ou de cours d'eau.
- Lors de l'application in situ, le sol doit être protégé par un revêtement imperméable de manière à limiter les émissions vers le compartiment terrestre.
- N'utiliser le bois traité en extérieur que lorsque celui-ci est protégé par une sous-couche ainsi qu'une couche de finition ne contenant pas de substance biocide pour la préservation du bois. La couche de finition doit être classée comme stable selon la norme EN 927-2 permettant de limiter le lessivage du produit vers l'environnement tout au long du cycle de vie du bois traité.

4.3.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

4.3.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

4.3.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

4.4. Description de l'usage

Tableau 4. Usage # 4 – Professionnel – 1 litre de produit pour 24 litres d'eau – Classe d'usage 1

Type de produit	TP 8
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Insectes à larves xylophages (<i>H. bajulus</i>)
Domaine(s) d'utilisation	Traitement préventif - Classe d'usage 1 (résineux et feuillus)
Méthode(s) d'application	Traitement par brossage – Pinceau Traitement par pulvérisation
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Le LIGNUM PRO D156 doit être dilué avant l'application (1 litre de produit pour 24 litres d'eau). Appliquer 200 mL de produit dilué par m ² .
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bidon en PEHD de 1 à 5 litres.

4.4.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

4.4.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

4.4.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

4.4.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

4.4.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

4.5. Description de l'usage

Tableau 5. Usage # 5 – Professionnel – 1 litre de produit pour 24 litres d'eau – Classe d'usage 2

Type de produit	TP 8
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Insectes à larves xylophages (<i>H. bajulus</i>) Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique et pourriture fibreuse)

Domaine(s) d'utilisation	Traitement préventif - Classe d'usage 2 (résineux et feuillus)
Méthode(s) d'application	Traitement par brossage - Pinceau Traitement par pulvérisation
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Traitement préventif : - <u>Insectes à larves xylophages (<i>H. bajulus</i>)</u> : Le LIGNUM PRO D156 doit être dilué avant l'application (1 litre de produit pour 24 litres d'eau). Appliquer 200 mL de produit dilué par m ² . - <u>Champignons destructeurs du bois</u> : Le LIGNUM PRO D156 doit être dilué avant l'application (1 litre de produit pour 24 litres d'eau). Appliquer 214 mL de produit dilué par m ² .
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bidon en PEHD de 1 à 5 litres.

4.5.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

4.5.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Lors de l'application in situ, le sol doit être protégé par un revêtement imperméable de manière à limiter les émissions vers le compartiment terrestre.
- Ne pas traiter le bois à proximité de plan d'eau ou de cours d'eau.

4.5.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

4.5.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

4.5.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

4.6. Description de l'usage

Tableau 6. Usage # 6 – Professionnel – 1 litre de produit pour 24 litres d'eau – Classe d'usage 3

Type de produit	TP 8
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Insectes à larves xylophages (<i>H. bajulus</i>) Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique et pourriture fibreuse)
Domaine(s) d'utilisation	Traitement préventif - Classe d'usage 3 (résineux et feuillus)
Méthode(s) d'application	Traitement par brossage - Pinceau

Dose(s) et fréquence(s) d'application	Traitement préventif : <ul style="list-style-type: none"> - <u>Insectes à larves xylophages (<i>H. bajulus</i>):</u> Le LIGNUM PRO D156 doit être dilué avant l'application (1 litre de produit pour 24 litres d'eau). Appliquer 200 mL de produit dilué par m². - <u>Champignons destructeurs du bois :</u> Le LIGNUM PRO D156 doit être dilué avant l'application (1 litre de produit pour 24 litres d'eau). Appliquer 214 mL de produit dilué par m².
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bidon en PEHD de 1 à 5 litres.

4.6.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

4.6.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Ne pas traiter le bois à proximité de plan d'eau ou de cours d'eau.
- Lors de l'application in situ, le sol doit être protégé par un revêtement imperméable de manière à limiter les émissions vers le compartiment terrestre.
- N'utiliser le bois traité en extérieur que lorsque celui-ci est protégé par une sous-couche ainsi qu'une couche de finition ne contenant pas de substance biocide pour la préservation du bois. La couche de finition doit être classée comme stable selon la norme EN 927-2 permettant de limiter le lessivage du produit vers l'environnement tout au long du cycle de vie du bois traité.

4.6.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

4.6.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

4.6.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

5. Conditions générales d'utilisation du Méta RCP 1

5.1. Instructions d'utilisation

- Respecter les doses d'application du produit et les classes d'usages autorisées.
- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation, et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Ne pas toucher ni marcher dans les matériaux renversés.
- En cas de déversement, ne pas manger, boire ou fumer.
- Éviter de respirer les vapeurs ou le. Assurer une ventilation adéquate.
- Les personnes non protégées et les animaux doivent être exclus de la zone à traiter et le rester jusqu'à ce que les surfaces soient sèches, ce qui peut varier en fonction des conditions climatiques.
- Tout produit sur la peau doit être lavé.
- Les surfaces traitées ne doivent pas être touchées jusqu'à ce qu'elles soient sèches.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), une combinaison de protection de catégorie III type 6 (EN14605) et des lunettes de protection pendant la phase de manipulation et/ou d'application du produit.
- Eviter le contact avec les yeux.
- Ne pas appliquer sur du bois pouvant être en contact avec des aliments et boissons (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente).
- Tous les rejets issus de l'application du produit et du stockage du bois traité doivent être considérés comme des déchets dangereux et être traités en tant que tel.
- Eviter le contact prolongé des animaux, plus particulièrement des chats, avec les surfaces traitées.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Ce produit contient de la perméthrine. Les pyréthrinoïdes peuvent provoquer une paresthésie (sensation de brûlure et de picotement de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau. En cas d'apparition de signes d'irritation/brûlures, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.
- En cas d'inhalation (aérosol) : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet (comme le revêtement imperméable) dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Conserver le produit dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
- Maintenir le contenant bien fermé.
- Le sol du local de stockage doit être imperméable pour empêcher la fuite de liquide.
- Toujours conserver le produit dans son emballage commercial.
- Durée de conservation : 2 ans.

6. Autre(s) information(s)

- En cas de non efficacité du traitement, le responsable de la mise sur le marché devra en informer l'autorité compétente.
- Le bois traité ne doit pas être destiné à des utilisations impliquant un contact alimentaire (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente) ou un contact avec les animaux de rente.

- Le stockage du bois fraîchement traité en milieu industriel n'est autorisé qu'en zone couverte, sur une surface imperméable et résistante aux solvants, connectée à des bacs de rétention, ou tout autre moyen permettant la collecte des lixiviats, afin d'empêcher le lessivage du produit par les intempéries vers le sol, les égouts, les plans d'eau ou cours d'eau. Jusqu'à son utilisation, stocker le bois à l'abri des intempéries.

Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Méta RCP 1

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Noms commerciaux	LIGNUM PRO D156 TECHNIKOAT PRESTA PRO D156 WOODCARE AQUA COMBI TECHNICIDE M CONCENTRATE				
Numéro d'autorisation	FR-2019-0075-01				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Propiconazole (Technique)	1-[[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]methyl]-1H-1,2,4-triazole	Substance active	60207-90-1	262-104-4	9,075
IPBC (Technique)	3-iodo-2-propynyl butylcarbamate	Substance active	55406-53-6	259-627-5	2,994
Perméthrine (Technique)	m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	3,155
Alcools, C9-C11, éthoxylé	Alcools, C9-C11, éthoxylé	Formulant	68439-46-3	-	25

Partie II. - Deuxième niveau d'information du Méta RCP 2

1. Information administrative sur le Méta RCP 2

1.1. Identification du Méta RCP 2

Identification	RTU - LIGNUM UNIVERSAL WOOD PRESERVER
-----------------------	---------------------------------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 2	
-----------------	--

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	TP 8 – Produits de protection du bois
----------------------------	---------------------------------------

2. Composition du Méta RCP 2

2.1. Composition qualitative et quantitative du Méta RCP 2

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Propiconazole (Technique)	1-[[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]methyl]-1H-1,2,4-triazole	Substance active	60207-90-1	262-104-4	0,766	0,766
IPBC (Technique)	3-iodo-2-propynyl butylcarbamate	Substance active	55406-53-6	259-627-5	0,253	0,253
Perméthrine (Technique)	m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	0,266	0,266
Alcools, C9-C11, éthoxylé	Alcool, C9-C11, éthoxylé	Formulant	68439-46-3	-	2	2

2.2. Types de formulations

AL – Autre liquide
Micro émulsion prête à l'emploi

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Méta RCP 2

3.1. Classification et étiquetage du produit selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Classification	
Catégories de danger	Irritation oculaire, catégorie 2. Toxicité pour la reproduction, catégorie 1B. Toxicité aquatique aiguë catégorie 1. Toxicité aquatique chronique catégorie 1.
Mentions de danger	H319 : Provoque une sévère irritation des yeux. H360D : Peut nuire au fœtus. H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Étiquetage	
Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H319 : Provoque une sévère irritation des yeux. H360D : Peut nuire au fœtus. H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	P201 : Se procurer les instructions avant utilisation. P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. P264 : Se laver ... soigneusement après manipulation. P273 : Éviter le rejet dans l'environnement P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage. P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P308 + P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.

	P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin. P391 : Recueillir le produit répandu. P405 : Garder sous clef. P501 : Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation.
Note	La mention suivante est requise : EUH 208 : Contient 3-Iodo-2-Propynyl-N-Butyl Carbamate (IPBC), Propiconazole, Perméthrine. Peut produire une réaction allergique.

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 2

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Professionnel – Prêt à l'emploi – Classe d'usage 1

Type de produit	TP 8
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Insectes à larves xylophages (<i>H. bajulus</i> , <i>A. punctatum</i> , <i>L. brunneus</i>) Termites (<i>Reticulitermes spp.</i>)
Domaine(s) d'utilisation	Traitement préventif - Classe d'usage 1 (résineux et feuillus)
Méthode(s) d'application	Traitement par brossage - Pinceau Traitement par pulvérisation
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Traitement préventif : - Insectes à larves xylophages (<i>H. bajulus</i>) : Appliquer 100-200 mL de produit par m ² . - Insectes à larves xylophages (<i>A. punctatum</i>) : Appliquer 200 mL de produit par m ² . - Termites (<i>Reticulitermes spp.</i>) : Appliquer 200 mL de produit par m ² . Pour le traitement curatif contre les insectes à larves xylophages (<i>H. bajulus</i> , <i>A. punctatum</i> , <i>L. brunneus</i>), appliquer 300 mL de produit par m ² .
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bidon en PEHD de 1 à 25 litres. Bidon en acier de 1 à 25 litres protégé par un revêtement interne (époxy-phénolique).

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 2

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 2

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 2

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 2

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 2

4.2. Description de l'usage

Tableau 2. Usage # 2 – Professionnel – Prêt à l'emploi – Classe d'usage 2

Type de produit	TP 8
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Insectes à larves xylophages (<i>H. bajulus</i> , <i>A. punctatum</i> , <i>L. brunneus</i>) Termites (<i>Reticulitermes spp.</i>) Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique et pourriture fibreuse), Champignons de bleuissement
Domaine(s) d'utilisation	Traitement préventif - Classe d'usage 2 (résineux et feuillus) Traitement curatif du bois en situation de classe d'usage 2
Méthode(s) d'application	Traitement par brossage - Pinceau Traitement par pulvérisation
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Traitement préventif : - <u>Insectes à larves xylophages (<i>H. bajulus</i>)</u> : Appliquer 100-200 mL de produit par m ² . - <u>Insectes à larves xylophages (<i>A. punctatum</i>)</u> : Appliquer 200 mL de produit par m ² . - <u>Termites (<i>Reticulitermes spp.</i>)</u> : Appliquer 200 mL de produit par m ² . - <u>Champignons destructeur du bois</u> : Appliquer 107-200 mL de produit par m ² . - <u>Champignons de bleuissement</u> : Appliquer 200 mL de produit par m ² . <u>Pour le traitement curatif contre les insectes à larves xylophages (<i>H. bajulus</i>, <i>A. punctatum</i>, <i>L. brunneus</i>), appliquer 300 mL de produit par m².</u>
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bidon en PEHD de 1 à 25 litres. Bidon en acier de 1 à 25 litres protégé par un revêtement interne (époxy-phénolique).

4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 2

4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Lors de l'application in situ, le sol doit être protégé par un revêtement imperméable de manière à limiter les émissions vers le compartiment terrestre.
- Ne pas traiter le bois à proximité de plan d'eau ou de cours d'eau.

4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 2

4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 2

4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 2

4.3. Description de l'usage

Tableau 3. Usage # 3 – Professionnel – Prêt à l'emploi – Classe d'usage 3

Type de produit	TP 8
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Insectes à larves xylophages (<i>H. bajulus</i> , <i>A. punctatum</i> , <i>L. brunneus</i>) Termites (<i>Reticulitermes spp.</i>) Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique et pourriture fibreuse) Champignons de bleuissement
Domaine(s) d'utilisation	Traitement préventif - Classe d'usage 3 (résineux et feuillus) Traitement curatif du bois en situation de classe d'usage 3
Méthode(s) d'application	Traitement par brossage - Pinceau
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Traitement préventif : - <u>Insectes à larves xylophages (<i>H. bajulus</i>)</u> : Appliquer 100-200 mL de produit par m ² . - <u>Insectes à larves xylophages (<i>A. punctatum</i>)</u> : Appliquer 200 mL de produit par m ² . - <u>Termites (<i>Reticulitermes spp.</i>)</u> : Appliquer 200 mL de produit par m ² . - <u>Champignons destructeurs du bois</u> : Appliquer 107-200 mL de produit par m ² . - <u>Champignons de bleuissement</u> : Appliquer 200 mL de produit par m ² . <u>Pour le traitement curatif contre les insectes à larves xylophages (<i>H. bajulus</i>, <i>A. punctatum</i>, <i>L. brunneus</i>), appliquer 300 mL de produit par m².</u>
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bidon en PEHD de 1 à 25 litres. Bidon en acier de 1 à 25 litres protégé par un revêtement interne (époxy-phénolique).

4.3.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 2

4.3.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Ne pas traiter le bois à proximité de plan d'eau ou de cours d'eau.
- Lors de l'application in situ, le sol doit être protégé par un revêtement imperméable de manière à limiter les émissions vers le compartiment terrestre.
- N'utiliser le bois traité en extérieur que lorsque celui-ci est protégé par une sous-couche ainsi qu'une couche de finition ne contenant pas de substance biocide pour la préservation du bois. La couche de finition doit être classée comme stable selon la norme EN 927-2 permettant de limiter le lessivage du produit vers l'environnement tout au long du cycle de vie du bois traité.

4.3.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 2

4.3.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 2

4.3.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 2

5. Conditions générales d'utilisation du Méta RCP 2

5.1. Instructions d'utilisation

- Respecter les doses d'application du produit et les classes d'usages autorisées.
- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation, et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Ne pas toucher ni marcher dans les matériaux renversés.
- En cas de déversement, ne pas manger, boire ou fumer.
- Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate.
- Les personnes non protégées et les animaux doivent être exclus de la zone à traiter et le rester jusqu'à ce que les surfaces soient sèches, ce qui peut varier en fonction des conditions climatiques.
- Tout produit sur la peau doit être lavé.
- Les surfaces traitées ne doivent pas être touchées jusqu'à ce qu'elles soient sèches.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), une combinaison de protection de catégorie III type 6 (EN14605) et des lunettes de protection pendant la phase de manipulation et/ou d'application du produit.
- Éviter le contact avec les yeux.
- Ne pas appliquer sur du bois pouvant être en contact avec des aliments et boissons (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente).
- Tous les rejets issus de l'application du produit et du stockage du bois traité doivent être considérés comme des déchets dangereux et être traités en tant que tel.
- Éviter le contact prolongé des animaux, plus particulièrement des chats, avec les surfaces traitées.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Ce produit contient de la perméthrine. Les pyréthrinoïdes peuvent provoquer une paresthésie (sensation de brûlure et de picotement de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

-
- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau. En cas d'apparition de signes d'irritation/brûlures, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.
- En cas d'inhalation (aérosol) : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.
- Contenir et collecter les déversements avec un absorbant approprié et les mettre dans un récipient étiquetable pouvant être enfermé comme déchet dangereux.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet (revêtement imperméable), dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Conserver le produit dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
- Maintenir le contenant bien fermé.
- Le sol du local de stockage doit être imperméable pour empêcher la fuite de liquide.
- Toujours conserver le produit dans son emballage commercial.
- Durée de conservation : 2 ans

6. Autre(s) information(s)

- En cas de non efficacité du traitement, le responsable de la mise sur le marché devra en informer l'autorité compétente.
- Le bois traité ne doit pas être destiné à des utilisations impliquant un contact alimentaire (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente) ou un contact avec les animaux de rente.
- Le stockage du bois fraîchement traité en milieu industriel n'est autorisé qu'en zone couverte, sur une surface imperméable et résistante aux solvants, connectée à des bacs de rétention, ou tout autre moyen permettant la collecte des lixiviats, afin d'empêcher le lessivage du produit par les intempéries vers le sol, les égouts, les plans d'eau ou cours d'eau. Jusqu'à son utilisation, stocker le bois à l'abri des intempéries.

Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Méta RCP 2

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	LIGNUM UNIVERSAL WOOD PRESERVER				
Numéro d'autorisation	FR-2019-0075-02				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Propiconazole (Technique)	1-[[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]methyl]-1H-1,2,4-triazole	Substance active	60207-90-1	262-104-4	0,766
IPBC (Technique)	3-iodo-2-propynyl butylcarbamate	Substance active	55406-53-6	259-627-5	0,253
Perméthrine (Technique)	m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	0,266
Alcools, C9-C11, éthoxylé	Alcools, C9-C11, éthoxylé	Formulant	68439-46-3	-	2

Partie II. - Deuxième niveau d'information du Méta RCP 3

1. Information administrative sur le Méta RCP 3

1.1. Identification du Méta RCP 3

Identification	RTU - LIGNUM WOOD PRESERVER
-----------------------	-----------------------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 3	
-----------------	--

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	TP 8 - Produits de protection du bois
----------------------------	---------------------------------------

2. Composition du Méta RCP 3

2.1. Composition qualitative et quantitative du Méta RCP 3

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Propiconazole (Technique)	1-[[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]methyl]-1H-1,2,4-triazole	Substance active	60207-90-1	262-104-4	0,383	0,383
IPBC (Technique)	3-iodo-2-propynyl butylcarbamate	Substance active	55406-53-6	259-627-5	0,127	0,127

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Perméthrine (Technique)	m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl) -2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	0,133	0,133
Alcools, C9-C11, éthoxylé	Alcool, C9-C11, éthoxylé	Formulant	68439-46-3	-	1	1

2.2. Types de formulations

Autre Liquide (AL)
Micro émulsion prête à l'emploi

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Méta RCP 3

3.1. Classification et étiquetage du produit selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Classification	
Catégories de danger	Irritation oculaire, catégorie 2. Toxicité pour la reproduction, catégorie 1B. Toxicité aquatique aiguë catégorie 1. Toxicité aquatique chronique catégorie 1.
Mentions de danger	H319 : Provoque une sévère irritation des yeux. H360D : Peut nuire au fœtus. H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H319 : Provoque une sévère irritation des yeux. H360D : Peut nuire au fœtus. H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	P201 : Se procurer les instructions avant utilisation. P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. P264 : Se laver ... soigneusement après manipulation. P273 : Éviter le rejet dans l'environnement. P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage. P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P308 + P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Consulter un médecin. P337 + P313 : Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin. P391 : Recueillir le produit répandu. P405 : Garder sous clef. P501 : Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation.
Note	La mention suivante est requise : EUH 208 : Contient 3-Iodo-2-Propynyl-N-Butyl Carbamate (IPBC), Propiconazole, Permethrine. Peut produire une réaction allergique.

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 3

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Professionnel – Prêt à l'emploi – Classe d'usage 1

Type de produit	TP 8
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Insectes à larves xylophages (<i>H. bajulus</i>)
Domaine(s) d'utilisation	Traitement préventif - Classe d'usage 1 (résineux et feuillus)
Méthode(s) d'application	Traitement par brossage - Pinceau Traitement par pulvérisation
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Pour le traitement préventif contre les insectes à larves xylophages (<i>H.bajulus</i>) : Appliquer 200 mL de produit par m ² .
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bidon en PEHD de 1 à 25 litres. Bidon en acier de 1 à 25 litres protégé par un revêtement interne (époxy-phénolique).

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 3

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 3

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 3

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 3

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 3

4.2. Description de l'usage

Tableau 2. Usage # 2 – Professionnel – Prêt à l'emploi – Classe d'usage 2

Type de produit	TP 8
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Insectes à larves xylophages (<i>H. bajulus</i>) Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique et pourriture fibreuse)
Domaine(s) d'utilisation	Traitement préventif - Classe d'usage 2 (résineux et feuillus)
Méthode(s) d'application	Traitement par brossage - Pinceau Traitement par pulvérisation
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Traitement préventif : - <u>Insectes à larves xylophages (<i>H. bajulus</i>)</u> : Appliquer 200 mL de produit par m ² . - <u>Champignons destructeurs du bois</u> : Appliquer 214 mL de produit par m ² .
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bidon en PEHD de 1 à 25 litres. Bidon en acier de 1 à 25 litres protégé par un revêtement interne (époxy-phénolique).

4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 3

4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Lors de l'application in situ, le sol doit être protégé par un revêtement imperméable de manière à limiter les émissions vers le compartiment terrestre.
- Ne pas traiter le bois à proximité de plan d'eau ou de cours d'eau.

4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 3

4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 3

4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 3

4.3. Description de l'usage

Tableau 3. Usage # 3 – Professionnel – Prêt à l'emploi – Classe d'usage 3

Type de produit	TP 8
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Insectes à larves xylophages (<i>H. bajulus</i>) Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique et pourriture fibreuse)
Domaine(s) d'utilisation	Traitement préventif - Classe d'usage 3 (résineux et feuillus)
Méthode(s) d'application	Traitement par brossage – Pinceau
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Traitement préventif : - <u>Insectes à larves xylophages (<i>H. bajulus</i>)</u> : Appliquer 200 mL de produit par m ² . - <u>Champignons destructeurs du bois</u> : Appliquer 214 mL de produit par m ² .
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bidon en PEHD de 1 à 25 litres. Bidon en acier de 1 à 25 litres protégé par un revêtement interne (époxy-phénolique).

4.3.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 3

4.3.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Lors de l'application in situ, le sol doit être protégé par un revêtement imperméable de manière à limiter les émissions vers le compartiment terrestre.
- Ne pas traiter le bois à proximité de plan d'eau ou de cours d'eau.
- N'utiliser le bois traité en extérieur que lorsque celui-ci est protégé par une sous-couche ainsi qu'une couche de finition ne contenant pas de substance biocide pour la préservation du bois. La couche de finition doit être classée comme stable selon la norme EN 927-2 permettant de limiter le lessivage du produit vers l'environnement tout au long du cycle de vie du bois traité.

4.3.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 3

4.3.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 3

4.3.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 3

5. Conditions générales d'utilisation du Méta RCP 3

5.1. Instructions d'utilisation

- Respecter les doses d'application du produit et les classes d'usages autorisées.
- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation, et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Ne pas toucher ni marcher dans les matériaux renversés.
- En cas de déversement, ne pas manger, boire ou fumer.
- Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate.
- Les personnes non protégées et les animaux doivent être exclus de la zone à traiter et le rester jusqu'à ce que les surfaces soient sèches, ce qui peut varier en fonction des conditions climatiques.
- Tout produit sur la peau doit être lavé.
- Les surfaces traitées ne doivent pas être touchées jusqu'à ce qu'elles soient sèches.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), une combinaison de protection de catégorie III type 6 (EN14605) et des lunettes de protection pendant la phase de manipulation et/ou d'application du produit.
- Éviter le contact avec les yeux.
- Ne pas appliquer sur du bois pouvant être en contact avec des aliments et boissons (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente).
- Tous les rejets issus de l'application du produit et du stockage du bois traité doivent être considérés comme des déchets dangereux et être traités en tant que tel.
- Éviter le contact prolongé des animaux, plus particulièrement des chats, avec les surfaces traitées.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Ce produit contient de la perméthrine. Les pyréthrinoïdes peuvent provoquer une paresthésie (sensation de brûlure et de picotement de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau. En cas d'apparition de signes d'irritation/brûlures, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.
- En cas d'inhalation (aérosol) : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.
- Contenir et collecter les déversements avec un absorbant approprié et les mettre dans un récipient étiquetable pouvant être enfermé comme déchet dangereux.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet (revêtement imperméable), dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Conserver le produit dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
- Maintenir le contenant bien fermé.
- Le sol de la salle de stockage doit être imperméable pour empêcher la fuite de liquide.
- Toujours conserver le produit dans son emballage commercial.
- Durée de conservation : 2 ans

6. Autre(s) information(s)

- En cas de non efficacité du traitement, le responsable de la mise sur le marché devra en informer l'autorité compétente.
- Le bois traité ne doit pas être destiné à des utilisations impliquant un contact alimentaire (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente) ou un contact avec les animaux de rente.
- Le stockage du bois fraîchement traité en milieu industriel n'est autorisé qu'en zone couverte, sur une surface imperméable et résistante aux solvants, connectée à des bacs de rétention, ou tout autre moyen permettant la collecte des lixiviats, afin d'empêcher le lessivage du produit par les intempéries vers le sol, les égouts, les plans d'eau ou cours d'eau. Jusqu'à son utilisation, stocker le bois à l'abri des intempéries.

Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Méta RCP 3

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	LIGNUM WOOD PRESERVER				
Numéro d'autorisation	FR-2019-0075-03				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Propiconazole (Technique)	1-[[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]methyl]-1H-1,2,4-triazole	Substance active	60207-90-1	262-104-4	0,383
IPBC (Technique)	3-iodo-2-propynyl butylcarbamate	Substance active	55406-53-6	259-627-5	0,127
Perméthrine (Technique)	m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	0,133
Alcools, C9-C11, éthoxylé	Alcools, C9-C11, éthoxylé	Formulant	68439-46-3	-	1

Partie II. - Deuxième niveau d'information du Méta RCP 4

1. Information administrative sur le Méta RCP 4

1.1. Identification du Méta RCP 4

Identification	RTU - LOW PROPI PRODUCT - PROFESSIONAL
-----------------------	--

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 4	
-----------------	--

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	TP 8 – Produits de protection du bois
----------------------------	---------------------------------------

2. Composition du Méta RCP 4

2.1. Composition qualitative et quantitative du Méta RCP 4

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Propiconazole (Technique)	1-[[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]methyl]-1H-1,2,4-triazole	Substance active	60207-90-1	262-104-4	0,269	0,269
IPBC (Technique)	3-iodo-2-propynyl butylcarbamate	Substance active	55406-53-6	259-627-5	0,253	0,253
Perméthrine (Technique)	m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	0,266	0,266
Alcools, C9-C11, éthoxylé	Alcool, C9-C11, éthoxylé	Formulant	68439-46-3	-	2	2

2.2. Types de formulations

Autre Liquide (AL) Microémulsion prête à l'emploi
--

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Méta RCP 4

3.1. Classification et étiquetage du produit selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Classification	
Catégories de danger	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2. Toxicité aquatique aiguë catégorie 1. Toxicité aquatique chronique catégorie 1.
Mentions de danger	H319 : Provoque une sévère irritation des yeux H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Attention

Mentions de danger	H319 : Provoque une sévère irritation des yeux. H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	P264 : Se laver ... soigneusement après manipulation. P273 : Éviter le rejet dans l'environnement. P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage. P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337 + P313 : Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin. P391 : Recueillir le produit répandu. P501 : Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation.
Note	La mention suivante est requise : EUH 208 : Contient 3-Iodo-2-Propynyl-N-Butyl Carbamate (IPBC), Propiconazole, Permethrine et 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 4

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Professionnel – Prêt à l'emploi - Classe d'usage 1

Type de produit	TP 8
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Insectes à larves xylophages (<i>H. bajulus</i> , <i>A. punctatum</i> , <i>L. brunneus</i>) Termites (<i>Reticulitermes spp.</i>)
Domaine(s) d'utilisation	Traitement préventif - Classe d'usage 1 (résineux et feuillus) Traitement curatif du bois en situation de classe d'usage 1
Méthode(s) d'application	Traitement par brossage - Pinceau Traitement par pulvérisation
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Traitement préventif : - <u>Insectes à larves xylophages (<i>H. bajulus</i>)</u> : Appliquer 100-200 mL de produit par m ² . - <u>Insectes à larves xylophages (<i>A. punctatum</i>)</u> : Appliquer 200 mL de produit par m ² . - <u>Termites (<i>Reticulitermes spp.</i>)</u> : Appliquer 200 mL de produit par m ² . Traitements curatifs : <u>Pour le traitement curatif contre les insectes à larves xylophages (<i>H. bajulus</i>, <i>A. punctatum</i>, <i>L. brunneus</i>)</u> : Appliquer 300 mL de produit par m ² .
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels

Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bidon en PEHD de 1 à 25 litres. Bidon en acier de 1 à 25 litres protégé par un revêtement interne (époxy-phénolique).
--	--

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 4

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 4

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 4

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 4

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 4

4.2. Description de l'usage

Tableau 2. Usage # 2 – Professionnel – Prêt à l'emploi - Classe d'usage 2

Type de produit	TP 8
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Insectes à larves xylophages (<i>H. bajulus</i> , <i>A. punctatum</i> , <i>L. brunneus</i>) Termites (<i>Reticulitermes spp.</i>) Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique et pourriture fibreuse)
Domaine(s) d'utilisation	Traitement préventif - Classe d'usage 2 (résineux et feuillus) Traitement curatif du bois en situation de classe d'usage 2
Méthode(s) d'application	Traitement par brossage - Pinceau Traitement par pulvérisation
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Traitement préventif : - <u>Insectes à larves xylophages (<i>H. bajulus</i>)</u> : Appliquer 100-200 mL de produit par m ² . - <u>Insectes à larves xylophages (<i>A. punctatum</i>)</u> : Appliquer 200 mL de produit par m ² . - <u>Termites (<i>Reticulitermes spp.</i>)</u> : Appliquer 200 mL de produit m ² . - <u>Champignons destructeurs du bois</u> : Appliquer 152,8 – 200 mL de produit par m ² . <u>Traitements curatif contre les insectes à larves xylophages (<i>H. bajulus</i>, <i>A. punctatum</i>, <i>L. brunneus</i>)</u> :

	Appliquer 300 mL de produit par m ² .
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bidon en PEHD de 1 à 25 litres avec bouchon sécurisé. Bidon en acier de 1 à 25 litres protégé par un revêtement interne (époxy-phénolique).

4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 4

4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Ne pas traiter le bois à proximité de plan d'eau ou de cours d'eau.
- Lors de l'application in situ, le sol doit être protégé par un revêtement imperméable de manière à limiter les émissions vers le compartiment terrestre.

4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 4

4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 4

4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 4

4.3. Description de l'usage

Tableau 3. Usage # 3 – Professionnel – Prêt à l'emploi - Classe d'usage 3

Type de produit	TP 8
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Insectes à larves xylophages (<i>H. bajulus</i> , <i>A. punctatum</i> , <i>L. brunneus</i>) Termites (<i>Reticulitermes spp.</i>) Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique et pourriture fibreuse)
Domaine(s) d'utilisation	Traitement préventif - Classe d'usage 3 (résineux et feuillus) Traitement curatif du bois en situation de classe d'usage 3
Méthode(s) d'application	Traitement par brossage - Pinceau
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Traitement préventif : <ul style="list-style-type: none"> - <u>Insectes à larves xylophages (<i>Hylotrupes bajulus</i>)</u> : Appliquer 100 - 200 mL de produit par m². - <u>Insectes à larves xylophages (<i>A. punctatum</i>)</u> : Appliquer 200 mL de produit par m². - <u>Termites (<i>Reticulitermes spp.</i>)</u> : Appliquer 200 mL de produit par m². - <u>Champignons destructeurs du bois</u> :

	Appliquer 152,8 – 200 mL de produit par m ² . Traitements curatif contre les insectes à larves xylophages (<i>H. bajulus</i> , <i>A. punctatum</i> , <i>L. brunneus</i>): Appliquer 300 mL de produit par m ² .
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bidon en PEHD de 1 à 25 litres. Bidon en acier de 1 à 25 litres protégé par un revêtement interne (époxy-phénolique).

4.3.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 4

4.3.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Ne pas traiter le bois à proximité de plan d'eau ou de cours d'eau.
- Lors de l'application in situ, le sol doit être protégé par un revêtement imperméable de manière à limiter les émissions vers le compartiment terrestre.
- N'utiliser le bois traité en extérieur que lorsque celui-ci est protégé par une sous-couche ainsi qu'une couche de finition ne contenant pas de substance biocide pour la préservation du bois. La couche de finition doit être classée comme stable selon la norme EN 927-2 permettant de limiter le lessivage du produit vers l'environnement tout au long du cycle de vie du bois traité.

4.3.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 4

4.3.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 4

4.3.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 4

5. Conditions générales d'utilisation du Méta RCP 4

5.1. Instructions d'utilisation

- Respecter les doses d'application du produit et les classes d'usages autorisées.
- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation, et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Prévenir le responsable de la mise sur le marché en cas de non efficacité du traitement.
- Ne pas toucher ni marcher dans les matériaux renversés.
- En cas de déversement, ne pas manger, boire ou fumer.
- Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate.
- Les personnes non protégées et les animaux doivent être exclus de la zone à traiter et le rester jusqu'à ce que les surfaces soient sèches, ce qui peut varier en fonction des conditions climatiques.
- Tout produit sur la peau doit être lavé.
- Les surfaces traitées ne doivent pas être touchées jusqu'à ce qu'elles soient sèches.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), une combinaison de protection de catégorie III type 6 (EN14605) et des lunettes de protection pendant la phase de manipulation et/ou d'application du produit.
- Eviter le contact avec les yeux.
- Ne pas appliquer sur du bois pouvant être en contact avec des aliments et boissons (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente).
- Tous les rejets issus de l'application du produit et du stockage du bois traité doivent être considérés comme des déchets dangereux et être traités en tant que tel.
- Eviter le contact prolongé des animaux, plus particulièrement des chats, avec les surfaces traitées.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Ce produit contient de la perméthrine. Les pyréthrinoïdes peuvent provoquer une paresthésie (sensation de brûlure et de picotement de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent, consulter un médecin ;

- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau. En cas d'apparition de signes d'irritation/brûlures, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.
- En cas d'inhalation (aérosol) : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.
- Contenir et collecter les déversements avec un absorbant approprié et les mettre dans un récipient étiquetable pouvant être enfermé comme déchet dangereux.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (égouts, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet (revêtement imperméable), dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Conserver le produit dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
- Maintenir le contenant bien fermé.
- Le sol du local de stockage doit être imperméable pour empêcher la fuite de liquide.
- Toujours conserver le produit dans son emballage commercial.
- Durée de conservation : 2 ans

6. Autre(s) information(s)

- En cas de non efficacité du traitement, le responsable de la mise sur le marché devra en informer l'autorité compétente.
- Le bois traité ne doit pas être destiné à des utilisations impliquant un contact alimentaire (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente) ou un contact avec les animaux de rente.

Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Méta RCP 4

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Noms commerciaux	<p>LOW PROPI PRODUCT OWATROL SANIXYL OWATROL TMU 84 NG KOATAZUR TRAITEMENT DES BOIS MULTI-USAGES NUNCAS WINCENT LIVAX PROTEGGI LEGNO OBBIATEX WTAE PRESTA UNIVERSAL WOOD PRESERVATIVE COMUS WOOD PROTECT FOREST PROTECT CURATIM IFS TECHNICIDE M YM---M104/----- PRESERVATION I.F. POUR EXTERIEUR SOLUGUARD DP ROXIL WP NOPE WP HAUSBUG WP AMONN PROTEKTOR FR 6412 FROXYNOL KILLER</p>				
Numéro d'autorisation	FR-2019-0075-04				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Propiconazole (Technique)	1-[[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]methyl]-1H-1,2,4-triazole	Substance active	60207-90-1	262-104-4	0,269
IPBC (Technique)	3-iodo-2-propynyl butylcarbamate	Substance active	55406-53-6	259-627-5	0,253
Perméthrine (Technique)	m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	0,266
Alcools, C9-C11, éthoxylé	Alcools, C9-C11, éthoxylé	Formulant	68439-46-3	-	2